

Le lundi 14 décembre 2009

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC

À une séance ordinaire du conseil municipal d'Ivry-sur-le-Lac, tenue le lundi 14 décembre 2009, à 19h30, à l'hôtel de ville, 601 chemin de la Gare, Ivry-sur-le-Lac, sous la présidence de monsieur le Maire Kenneth G. Hague, à laquelle sont présents madame la conseillère Claire R. Leduc et messieurs les conseillers Daniel Charette, Pierre Vérot et Melvyn Hodes

Madame la conseillère Raymonde Lefrançois et monsieur le conseiller Stéphane Pipon ont justifié leur absence.

Le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Jean-Raymond Dufresne est aussi présent.

La conseillère Claire R. Leduc et le conseiller Melvyn Hodes ont déposé leur « Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil » tel que requis par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

1. Moment de réflexion

2. Présences et quorum

Monsieur le maire ayant constaté le quorum déclare la présente séance ouverte.

3. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution
2009-12-131

ATTENDU QUE les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour de la présente assemblée;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par le conseiller Melvyn Hodes
Appuyé par le conseiller Daniel Charette
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit accepté avec les modifications suivantes :

Ajout des points :

11.1 Coffret de sureté – Caisse Populaire de Sainte-Agathe-des-Monts;
11.2 Demande d'aide de l'organisme Bouffe Dépannage pour les paniers de Noël.

Adoptée

Résolution
2009-12-132

4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 novembre 2009

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a remis une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 novembre 2009, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquence il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par la conseillère Claire R. Leduc
Appuyé par le conseiller Pierre Vérot
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès verbal de la séance ordinaire du 30 novembre 2009 soit
accepté, tel que présenté.

Adoptée

5. Budget 2010

5.1 Avis de motion : Règlement imposant des taxes, tarifs et compensation pour l'exercice financier 2010.

Je, Claire R. Leduc conseillère, donne avis de motion, qu'à une assemblée subséquente, je déposerai un règlement imposant des taxes, tarifs et compensation sur le territoire de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac, pour l'exercice financier 2010.

Résolution
2009-12-133

5.2 Adoption du programme triennal des immobilisations

Il est proposé par le conseiller Daniel Charette
Appuyé par le conseiller Pierre Vérot
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

« QUE le conseil municipal d'Ivry-sur-le-Lac adopte le programme triennal des immobilisations pour les années 2010-2011-2012, tel que décrit ci-dessous :

PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS

	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>
Hôtel de ville	14 000 \$		
• Toiture			
• Remise			
• Installation génératrice			
Réfection de chemins	200 000 \$	200 000 \$	200 000 \$
Enseignes directionnelles, Bienvenue	6 000 \$		
Carrefour d'Ivry	80 000 \$		
Total :	300 000 \$	200 000 \$	200 000 \$

Adoptée

5.3 Période de question portant sur le programme triennal des immobilisations

Aucune question.

6. Administration et finances

Résolution
2009-12-134

6.1 Acceptation des chèques émis au 11 décembre 2009

Il est proposé par le conseiller Pierre Vérot
Appuyé par le conseiller Daniel Charette
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la liste des chèques émis au 11 décembre 2009 au montant de 1 971,16 \$ soit approuvée.

Adoptée

Résolution
2009-12-135

6.2 Acceptation de la liste des comptes à payer

Il est proposé par la conseillère Claire R. Leduc
Appuyé par le conseiller Melvyn Hodes
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la liste des comptes à payer, au montant de 39 836,34 \$, soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Jean-Raymond Dufresne

Le 14 décembre 2009

Adoptée

6.3 État préliminaire des activités financières au 30 novembre 2009

Le directeur général dépose aux membres du conseil municipal l'état des activités financières des revenus et des dépenses au 30 novembre 2009.

Résolution
2009-12-136

6.4 Transfert de crédits budgétaires

CONSIDÉRANT QUE les crédits de certains postes budgétaires 2009 sont insuffisants pour couvrir certaines dépenses;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de transférer des crédits d'un poste budgétaire à un autre;

Pour ces raisons,

Il est proposé par le conseiller Melvyn Hodes
Appuyé par le conseiller Pierre Vérot
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

De	02 32000 522	Entr. garage	1 500 \$	
	à	02 32000 521	Entr. chemins	1 500 \$
De	02 32000 522	Entr. garage	400 \$	
De	02 32000 625	Achat asphalte	1 000 \$	
	à	02 32000 649	Signalisation voirie	1 400 \$
De	02 33000 515	Location véhicule enl. neige	2 000 \$	
De	02 33000 516	Location machinerie/outils	3 000 \$	
De	02 32000 625	Achat asphalte	1 000 \$	
De	02 32000 411	Frais de génie	2 000 \$	
	à	02 33000 521	Enlèvement de la neige	8 000 \$
De	02 13000 411	Honoraires	1 000 \$	
	à	02 13000 414	Admin. informatique	1 000 \$

Adoptée

Résolution
2009-12-137

6.5 Calendrier des séances ordinaires pour l'année civile 2010

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Charette
Appuyé par la conseillère Claire R. Leduc
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2010, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 19h30 :

- 11 janvier
- 8 mars
- 10 mai
- 12 juillet
- 13 septembre
- 8 novembre
- 8 février
- 12 avril
- 14 juin
- 9 août
- 18 octobre
- 13 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée

Résolution
2009-12-138

6.6 Renouvellement du contrat d'emploi de madame Charlotte Champagne, directrice générale adjointe et inspectrice municipale

ATTENDU QUE madame Charlotte Champagne est à l'emploi à temps partiel de la Municipalité depuis le 11 avril 2007;

ATTENDU QUE les deux parties désirent renouveler cet emploi pour une période additionnelle de douze (12) mois et d'en consigner les termes et conditions.

Il est proposé par le conseiller Pierre Vérot
Appuyé par le conseiller Daniel Charette
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité renouvelle l'emploi de madame Charlotte Champagne à titre de Directrice générale adjointe et d'inspectrice municipale pour la période allant du 1^{er} janvier 2010 jusqu'au 31 décembre 2010, à raison de 25 heures de travail par semaine moyennant une rémunération horaire de 25 \$ et selon les autres termes et conditions contenus au contrat d'emploi soumis aux membres du conseil, qui est approuvé par la présente.

Que le directeur général de la Municipalité soit autorisé à signer ledit contrat d'emploi au nom de la Municipalité.

Adoptée

Résolution
2009-12-139

6.7 Résolution – fermeture de l'hôtel de ville durant la période des fêtes

ATTENDU QUE les congés fériés des employés municipaux pour la période de Noël 2009 et du Nouvel An 2010 sont du 24 décembre 2009 au 4 janvier 2010 inclusivement.

Il est proposé par le conseiller Melvyn Hodes
Appuyé par le conseiller Pierre Vérot
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE les bureaux municipaux soient fermés durant cette période.

Adoptée

7. Urbanisme

7.1 Rapport du service de l'urbanisme pour le mois de novembre 2009

Le registre des permis du service d'urbanisme pour le mois de novembre 2009 est déposé aux membres du conseil municipal.

8. Travaux publics

8.1 Dépôt du rapport du service de voirie pour le mois de novembre 2009

Le registre des Travaux de voirie effectués durant le mois de novembre 2009 est déposé aux membres du conseil municipal.

9. Loisirs, Culture et Patrimoine

Résolution
2009-12-140

9.1 Comité sur la vocation future du parc linéaire (secteur sud); nomination de monsieur Pierre Vérot à titre de représentant pour la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac

ATTENDU QU' un comité a été constitué à la MRC des Laurentides pour étudier la vocation future du parc linéaire (secteur sud).

Il est proposé par le conseiller Daniel Charette
Appuyé par le conseiller Melvyn Hodes
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE monsieur Pierre Vérot, conseiller, soit nommé comme représentant de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac sur ledit comité.

Adoptée

10. Environnement et Santé

S/O

11. Varia

Résolution
2009-12-141

11.1 Coffret de sûreté - Caisse Populaire Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu un avis de la Caisse Populaire Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts à l'effet qu'un coffret de sûreté ouvert par la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac en 1997 est considéré inactif depuis l'an 2000.

ATTENDU QUE les biens déposés dans ce coffret, s'il y en a, seront considérés comme non-réclamés en vertu de la *Loi sur le curateur publique* le 28 février 2010 et qu'ils seront remis à Revenu Québec.

ATTENDU QUE le conseil municipal trouve judicieux d'aller vérifier le contenu dudit coffret.

Il est proposé par la conseillère Claire R. Leduc
Appuyé par le conseiller Melvyn Hodes
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le maire, monsieur Kenneth G. Hague, ainsi que le directeur général, monsieur Jean-Raymond Dufresne, soient autorisés à faire ouvrir ledit coffret et à en récupérer son contenu avant le 28 février 2010.

QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac paie à la Caisse Populaire Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts les frais requis pour l'ouverture du coffret (environ 200 \$) et mette, par la suite, fin au contrat de location dudit coffret.

Adoptée

Résolution
2009-12-142

11.2 Demande d'aide de l'organisme Bouffe Dépannage pour les paniers de Noël.

Il est proposé par le conseiller Pierre Vérot
Appuyé par le conseiller Daniel Charette
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac accepte de participer à l'organisme Bouffe Dépannage qui prépare des Paniers de Noël pour les démunis de la communauté qui seront distribués en décembre.

Qu'un montant de 250 \$ soit remis à Bouffe Dépannage, dès que possible.

Adoptée

12. Période de questions

Monsieur le maire a répondu à toutes les questions.

Résolution
2009-12-143

13. Fermeture de la séance à 19h58

Il est proposé par la conseillère Claire R. Leduc
Appuyé par le conseiller Daniel Charette
Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée.

Adoptée

Kenneth G. Hague
Maire

Jean-Raymond Dufresne
Directeur général et secrétaire-
trésorier